



# L'agriculture biologique

## l'alternative pour protéger l'eau durablement

---

Des outils pour susciter et accompagner  
les changements de pratiques agricoles  
sur les zones à enjeu eau

*« L'eau  
n'est pas un bien  
marchand comme les  
autres mais un patrimoine  
qu'il faut protéger, défendre, et  
traiter comme tel. »*  
*Introduction de la Direction  
Cadre sur l'Eau*

## Édito



“ L'eau, bien si précieux indispensable à la vie, est aujourd'hui au centre de la réalité agricole et au cœur des défis environnementaux. La France s'est engagée au niveau européen en signant la Directive Cadre sur l'Eau, la Directive Nitrates, la Directive Eau Potable, la Convention OSPAR<sup>1</sup>; s'en sont suivies la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et les Lois Grenelle de l'environnement.

Ces lois et directives ont pour objectif d'atteindre le bon état écologique des eaux, but ambitieux mais ô combien nécessaire pour aujourd'hui et demain. Il est à noter que les dépenses annuelles entraînées par les pollutions agricoles diffuses sont estimées entre 1,1 et 1,7 milliard d'euros<sup>2</sup>. Il est nécessaire de protéger et restaurer les milieux humides et aquatiques pour tous les services écosystémiques rendus et pour leur qualité paysagère, trop souvent ignorés ou dégradés au nom de besoins humains.

Le réseau de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des Régions de France (FNAB), conscient de l'impact des activités agricoles et sensible aux besoins des générations futures, est résolument engagé dans la réussite de la restauration de la qualité des eaux. Il apporte son expertise et son savoir-faire auprès des Agences de l'eau, des collectivités et des acteurs de l'eau pour changer les pratiques agricoles en vue de développer l'agriculture biologique dans un intérêt collectif. ”

*Raoul Leturcq agriculteur biologique dans l'Oise, référent national Eau FNAB, membre du comité de bassin Seine-Normandie*

<sup>1</sup> Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est

<sup>2</sup> CGDD. « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau », Etudes et Documents n°52, septembre 2011

## Qualité des eaux : urgence à agir pour notre santé et les écosystèmes

### LA FRANCE EST LA 1<sup>ÈRE</sup> UTILISATRICE DE PESTICIDES EN EUROPE ET LA 4<sup>ÈME</sup> AU MONDE

- L'agriculture utilise 95 % des pesticides vendus en France<sup>1</sup>.
- En 2009, des pesticides ont été détectés dans 91 % des points de suivi de la qualité des eaux superficielles et 59 % des points pour les eaux souterraines<sup>2</sup>.
- La situation des eaux françaises est mauvaise<sup>3</sup> :
  - ▶ 20<sup>ème</sup> position européenne en matière de qualité chimique des eaux souterraines
  - ▶ 14<sup>ème</sup> position européenne en matière de qualité chimique des eaux de surface
- Les causes du mauvais état des eaux sont réparties à parts égales entre les pesticides et les nitrates.
- 400 captages sont abandonnés chaque année principalement en raison de pollutions d'origine agricole<sup>4</sup>.

### PESTICIDES ET SANTÉ

#### Les risques sont sous-évalués.

« Certaines manifestations d'effets sanitaires potentiellement lourds et à long terme ne peuvent actuellement être recensées et semblent être appelées à se multiplier [...] Le suivi des produits après leur mise sur le marché n'est qu'imparfaitement assuré au regard de leurs impacts sanitaires réels et l'effet des perturbateurs endocriniens est mal pris en compte »<sup>5</sup>.



<sup>1</sup> CGDD. « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau », Etudes et documents n°52, septembre 2011

<sup>2</sup> CGDD. « Les pesticides dans les milieux aquatiques - données 2007 ». Etudes et documents n°26, juillet 2010

<sup>3</sup> CGDD. « Mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau : position de la France en Europe en 2009 », Chiffres et statistiques n°367, novembre 2012

<sup>4</sup> DGS. « Abandons de captages utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine », 2012

<sup>5</sup> Sénat. « Pesticide : vers le risque zéro. Mission d'information commune sur les pesticides et leur impact sur la santé », rapport d'information du Sénat n°42. 2012

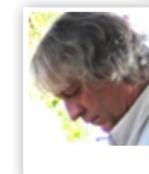
Si les efforts en matière de pollution urbaine commencent à porter leurs fruits, la principale cause de dégradation de la qualité des eaux souterraines et superficielles en France réside aujourd'hui dans les pollutions diffuses de l'agriculture.

Pesticides et nitrates provoquent la fermeture de nombreux captages d'eau potable et l'eutrophisation des zones côtières (marées vertes, intoxication des coquillages).

De nombreux travaux montrent que si l'application des mesures agro-environnementales classiques peut permettre de stabiliser la situation, elle ne permettra nullement d'enrayer ces phénomènes.

Un changement radical de pratiques agricoles s'impose donc pour retrouver, comme sait le faire l'agriculture biologique, un rapport plus harmonieux avec le sol et l'hydrosystème, permettant au paysage rural de retrouver la double fonction qu'il a assuré pendant des millénaires : produire à la fois la nourriture et l'eau des hommes.

### PAROLE DE CHERCHEUR



*Gilles Billen  
directeur de  
recherche au CNRS*

## Des surcoûts importants pour la collectivité

### L'IMPACT DE LA DÉGRADATION DES EAUX BRUTES PAR LES POLLUTIONS AGRICOLES

En France, les surcoûts liés à la pollution des eaux brutes par les activités agricoles seraient de 1,1 à 1,7 milliard d'euros<sup>1</sup>. Cela correspond à la lutte contre l'eutrophisation des captages, au déplacement des captages, au mélange des eaux brutes, aux traitements de potabilisation liés aux nitrates et aux pesticides, etc...

A ces coûts s'ajoute le risque pour la France de se voir condamnée par la Cour Européenne de Justice à des amendes : en 2007, la France a échappé à une amende de 28 millions d'euros et une astreinte journalière de près de 120 000 euros réclamée par la Commission européenne pour non-respect de la directive Nitrates<sup>2</sup>.



### DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FRANÇAISES MENACÉES

- Économie de la pêche et de l'ostréiculture = 1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires/an
- Estimation des pertes marchandes dues à l'eutrophisation = 71,4 à 106,1 millions d'euros/an<sup>3</sup>
- En Poitou - Charentes, pêche, ostréiculture et tourisme représentent plus de 37 000 emplois<sup>4</sup>.



54  
milliards  
d'euros

Estimation du  
coût annuel de la  
dépollution  
(pesticides et nitrates) des  
eaux de surface et côtières<sup>1</sup>



budget  
annuel  
de la PAC



<sup>1</sup> CGDD. « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau », Etudes et Documents n°52, septembre 2011

<sup>2</sup> <http://www.lagazettedescommunes.com/68626/nitrates-la-france-toujours-passible-de-sanctions-europeennes/>

<sup>3</sup> CGDD. « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau », Etudes et Documents n°52, septembre 2011

<sup>4</sup> Conseil Régional de Poitou-Charentes. Délibération relative aux orientations sur la gestion et le stockage de l'eau en agriculture. 2011

## Le préventif moins cher que le curatif, preuves à l'appui !

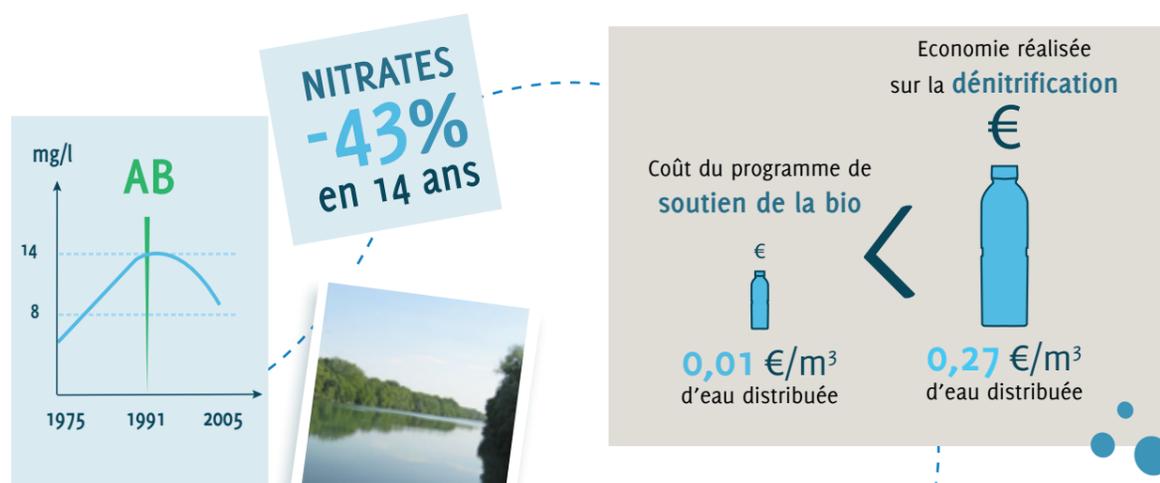
« Les procédés de traitement ne traitent pas toutes les molécules [...] et les substances traitées ne sont pas totalement éliminées. Avec le temps, apparaissent de nouveaux pesticides et métabolites des pesticides, ce qui remet en cause l'efficacité à long terme du traitement curatif et pose des questions « d'effet cocktail » [...] »

Pour les services d'alimentation en eau potable, en rythme de croisière, le coût du préventif est toujours inférieur à celui du curatif [...].

Le coût du curatif peut représenter jusqu'à 87 fois celui du préventif ! »<sup>1</sup>



<sup>1</sup> AESN. « Le préventif coûte-t-il plus cher que le curatif ? Argumentaire économique en faveur de la protection des captages ». EcoDécision. Juillet 2011



### FOCUS

#### Lons-le-Saunier : offrir des débouchés locaux pour faire évoluer les pratiques

**Contexte :** dès les années 80, la croissance importante des teneurs en nitrates et pesticides dans l'eau potable gérée en régie municipale décide la ville à encourager progressivement le changement de pratiques agricoles, jusqu'à rendre obligatoire la culture des parcelles selon le mode de production biologique.

**Moyens :** conventions ; aides directes au changement de pratiques ; introduction de produits biologiques et locaux en restauration collective ; déclaration d'utilité publique fléchée pollutions diffuses et agriculture biologique.

**Résultats :** les teneurs en nitrates se sont stabilisées aux alentours de 20 mg/l à un moindre coût (0,01 €/m<sup>3</sup> d'eau distribuée<sup>1</sup>).

<sup>1</sup> Service des eaux de la Ville de Lons-Le-Saunier

### FOCUS

#### Munich : contractualiser avec les agriculteurs pour développer l'agriculture biologique

**Contexte :** dès 1991, la ville de Munich a décidé de concilier préservation de la qualité de l'eau et maintien de l'activité agricole, en incitant les agriculteurs de la zone de captage à se convertir en agriculture biologique.

**Moyens :** contractualisation ville - agriculteurs ; introduction des produits biologiques locaux en restauration collective scolaire.

#### Résultats :

La teneur en nitrates a diminué de 43 % et celle en produits phytosanitaires de 54 % entre 1991 et 2006.

En 2012, la totalité de la SAU sur les captages est convertie en agriculture biologique<sup>1</sup>.

Le programme de soutien à l'AB coûte environ 750 000 €/an à la ville, soit moins de 0,01 €/m<sup>3</sup> distribué<sup>2</sup>, un coût bien inférieur à une usine de dénitrification (0,27 €/m<sup>3</sup> distribué).

<sup>1</sup> Terra Eco « A Munich, les nitrates sont solubles dans le bio », 20/12/12

<sup>2</sup> Service de distribution municipal des eaux de Munich

## EXPÉRIENCE D'EAU DE PARIS

Pour préserver à long terme la qualité de la ressource en eau, la régie municipale Eau de Paris encourage le développement de l'agriculture biologique sur l'aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne qui alimente 1/5ème de la capitale en eau potable.

En 2008, Eau de Paris a initié une animation sur ce territoire afin d'y favoriser le développement de l'agriculture biologique via une information technique, économique et de filières auprès des agriculteurs conventionnels, accompagnée d'un soutien technique auprès des agriculteurs biologiques ou en conversion. En 2010, Eau de Paris a renforcé ce premier projet par une aide financière à la conversion d'un montant incitatif, dont l'objectif est de lever les freins et les réticences des agriculteurs vis-à-vis d'un système fondamentalement différent de leurs pratiques actuelles.

Cela a permis d'augmenter la surface en AB de manière importante et exemplaire sur une région de grandes cultures. En 2008, 7 agriculteurs biologiques étaient présents sur le territoire, pour une surface de 289 ha. Les actions réalisées ont permis de quintupler les surfaces en agriculture biologique entre 2008 et 2012, pour atteindre 1500 ha aujourd'hui pour 22 agriculteurs (6 % de la surface agricole de l'aire d'alimentation).

L'objectif du projet d'Eau de Paris est bien d'assurer la durabilité de l'agriculture biologique sur le long terme, de s'inscrire dans une solidarité territoriale autour de la protection d'une même ressource, et de favoriser le développement du territoire. C'est pourquoi d'autres outils complémentaires sont mis en œuvre sur ce territoire. Eau de Paris a notamment engagé depuis une dizaine d'années une démarche d'acquisition foncière, concrétisée par l'achat de 230 ha cultivés sous baux ruraux environnementaux, qui imposent a minima les pratiques de l'AB. Des actions sont également menées pour favoriser la structuration des filières, Eau de Paris ayant notamment appuyé financièrement l'achat et la reconversion d'une station de semences par une coopérative biologique historique implantée sur ce secteur.

Ce bon résultat n'est ainsi qu'une étape intermédiaire vers le développement de surfaces plus significatives pour améliorer la qualité de l'ensemble des ressources en eau de ce territoire, pour Paris bien sûr, mais également pour les consommateurs et collectivités locales.

### PAROLE D'ÉLUE



**Anne Le Strat**  
adjointe au maire de Paris chargée de l'eau, de l'assainissement et des canaux ; présidente d'Eau de Paris

Si Eau de Paris s'est engagée à soutenir le développement de l'agriculture biologique dans l'aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne, c'est parce que ces ressources sont stratégiques pour l'alimentation en eau de la capitale et que ce système de culture est à même de préserver leur qualité tout en garantissant les revenus des exploitants agricoles.

Grâce à la mobilisation des agriculteurs, c'est un exemple réussi d'action portée par une collectivité et son opérateur, qui permet de réconcilier les enjeux de l'eau et de l'agriculture.

Les démarches préventives doivent être renforcées car en plus d'être financièrement plus intéressantes que les traitements curatifs, elles seules assurent une véritable protection des ressources en eau. En associant différents acteurs d'un même territoire, ces approches initient un véritable dialogue autour de la préservation de l'eau et de l'environnement.



## L'agriculture biologique : une solution efficace pour protéger l'eau

### PAROLE DE CHERCHEUSE



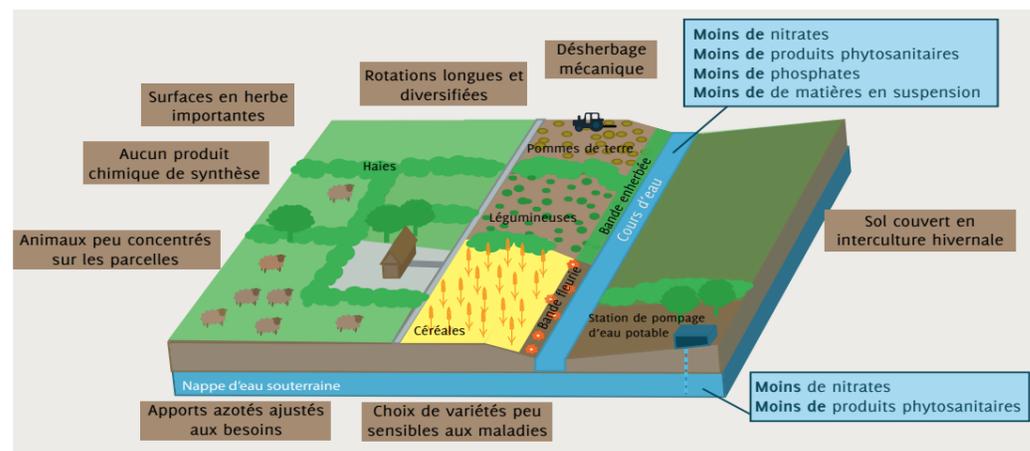
**Josette Garnier**  
directrice de  
recherche au CNRS

Dans la plupart des exploitations biologiques, la principale source d'azote réside dans la fixation biologique d'azote par les légumineuses (luzerne, trèfle, féveroles, pois, etc.) qui alternent avec les céréales dans des rotations longues et diversifiées. Les travaux en cours sur ce type de rotation en grandes cultures bio en Brie montrent un lessivage d'azote nettement plus faible en moyenne sur le cycle cultural qu'en agriculture conventionnelle : l'eau sous-racinaire (celle qui va alimenter les nappes) a une concentration nitrique moyenne de l'ordre de 30 mgNO<sub>3</sub>/l en agriculture biologique, quand il n'est pas rare d'enregistrer des teneurs de plus de 100 mgNO<sub>3</sub>/l sous les rotations courtes de l'agriculture conventionnelle. (Rappel : la norme de potabilité est de 50 mgNO<sub>3</sub>/l).

Le cahier des charges de l'agriculture biologique, par l'interdiction des pesticides et engrais de synthèse, est celui qui limite le plus les risques de pollution des eaux<sup>1</sup>.

Le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique est garanti par des organismes certificateurs externes. C'est le seul mode de production agricole qui soit autant contrôlé.

### UN ENSEMBLE COHÉRENT DE SOLUTIONS AGRONOMIQUES AU BÉNÉFICE DE LA PROTECTION DE L'EAU



J'ai converti ma ferme à l'AB en 2007 grâce à l'accompagnement du Groupement des agriculteurs biologiques du Gers. Au vu des problématiques importantes d'érosion et de lessivage que nous rencontrons sur nos coteaux, nous avons immédiatement décidé de cesser le labour et de limiter le travail du sol à quelques centimètres de profondeur.

Nous sommes passés d'un système céréalier conventionnel à rotation courte (blé/tournesol, système dominant dans la région) à un système de polyculture AB, intégrant la culture de céréales pour la panification et des vergers agroforestiers. Nous n'utilisons aucun intrant : les apports (azotés notamment) sont effectués uniquement par l'intermédiaire des cultures ou des couverts de légumineuses en inter-culture.

Au bout de 3 ans, nous avons commencé à voir les premiers résultats positifs de ces changements de systèmes, notamment sur l'érosion : nous ne perdons plus un gramme de terre, même lors d'épisodes diluviens ! La stabilité structurale des sols est donc restaurée, et une forme d'auto-fertilité s'est mise en place grâce ces techniques culturales superficielles et à cette rotation équilibrée. Il a fallu 3 ans aussi pour que nous voyions ré-apparaître les insectes et les oiseaux.

On a réalisé qu'on pouvait produire en protégeant les ressources (l'eau, les sols, l'air), avec de très bons résultats technico-économiques et en améliorant très sensiblement la biodiversité !

### PAROLE DE PRODUCTRICE



**Sabine Bonnot**  
agricultrice bio  
dans le Gers

## Un levier clef du développement territorial durable

### PILIER ÉCONOMIQUE

L'AB est une activité productive, rentable et créatrice d'emplois. D'après les données collectées par le Centre d'économie rurale, d'un point de vue économique et à système comparable, les exploitations en agriculture biologique dégagent des résultats équivalents, voire meilleurs que les systèmes conventionnels.

Davantage tournée vers la vente directe et les circuits de proximité, l'AB génère du lien entre consommateurs et producteurs et concentre la valeur ajoutée sur le territoire.

### PILIER SOCIAL

Ces dynamiques locales participent à renforcer le lien social. Elles peuvent être l'occasion de favoriser l'éducation à l'alimentation et l'accessibilité sociale des produits biologiques en combinant une réflexion sur des tarifs différenciés, la transmission des savoir-faire culinaires, etc. De plus, l'agriculture biologique répond à une demande sociétale forte, car elle présente des avantages nutritionnels et sanitaires grâce à des produits de qualité et d'origine contrôlée.

### PILIER ENVIRONNEMENTAL

L'effet néfaste des pesticides sur la santé n'est plus à démontrer. Par ailleurs, parce qu'il a recours à une fertilisation organique et qu'il recherche l'autonomie alimentaire du bétail, le mode de production biologique est moins consommateur d'énergie que l'agriculture conventionnelle, il émet moins de gaz à effet de serre à l'hectare.<sup>1</sup>

En agissant sur ces trois piliers, le développement de l'agriculture biologique répond à toutes les dimensions du développement durable.

**59%**  
d'emplois  
en + dans les  
fermes bio

Les exploitations bio emploient en moyenne 2,4 unités de travail annuel contre 1,5 pour les exploitations conventionnelles. Source : Agreste Primeur n°224

### EXPÉRIENCE DE LA CASE

Combiner développement économique, insertion et stratégie environnementale préventive : l'exemple de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE)

Dans le cadre de sa politique de développement durable et en partenariat avec l'ensemble des acteurs territoriaux (dont le GRAB Haute-Normandie), les élus de la CASE ont décidé de mener des actions de préservation de la ressource en eau sur un champ captant qui fournit les 2/3 de la population (40 000 habitants) en eau potable. La CASE a réalisé l'acquisition foncière des 110 ha du périmètre de protection rapproché (PPR) et entrepris des actions autour du développement de l'agriculture biologique sur les parcelles du PPR. En parallèle, elle a racheté un bâtiment industriel afin de faciliter le stockage et la préparation des produits destinés à la commercialisation en circuits de proximité.

A ce jour, 80 ha de grandes cultures sont en cours de conversion, et les premiers maraîchers biologiques (dont une association d'insertion) s'installent sur la zone de 30 ha qui leur est dédiée.

### PAROLE D'ÉLU



**François Merle**  
rapporteur de  
la commission  
environnement et  
milieux aquatiques  
de la CASE

La dynamique de développement de l'agriculture biologique sur le site des Hauts Prés témoigne de la volonté d'associer dans une même démarche un volet environnemental primordial (sécurisation d'un captage d'eau), un volet économique important (préservation de surfaces agricoles productives, création de valeur ajoutée, de circuits de proximité et d'emplois non délocalisables), un volet social (santé des habitants et insertion de personnes en difficulté) complétés par des effets complémentaires positifs concernant la biodiversité, les émissions de GES, la continuité écologique, le lien social entre producteurs et consommateurs etc. En résumé, la démonstration qu'il est possible de passer d'un projet environnemental à une démarche de Développement Durable.

### LE RÉSEAU FNAB



#### LE SEUL RÉSEAU AGRICOLE SPÉCIALISÉ EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- 10 000 paysans adhérents de 90 structures départementales et régionales,
- Plus de 300 salariés,
- 1 référent par comité de bassin.

#### LES MISSIONS DU RÉSEAU LIÉES À L'ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES ET À LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Accompagnement des producteurs biologiques, en conversion et conventionnels (sensibilisation, formation et transfert de pratiques, diagnostic de conversion et simulation technico-économique, appui technique...)
- Réalisation d'outils pour favoriser le transfert de pratiques auprès des agriculteurs conventionnels (voir ci-contre)
- Réalisation d'outils d'aide à la conversion sur les zones à enjeu eau (voir p.9)
- Organisation des filières pour assurer des débouchés (circuits courts et longs, restauration collective)
- Expertise territoriale (notamment sur les captages)

Le réseau FNAB accompagne les collectivités territoriales et les acteurs locaux dans les démarches de protection des aires d'alimentation de captages par le développement de l'agriculture biologique.

#### NOS RECOMMANDATIONS CLÉS POUR ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES

- Informez et privilégiez le préventif** sur les captages prioritaires et sur le reste du territoire.
- Évaluez les flux de polluants** et favorisez l'utilisation de **méthodes de médiation environnementale** sur les captages prioritaires : mise en débat de la protection de l'eau, création de référentiels communs et mise au point de solutions innovantes et ambitieuses.
- Poser la question de l'agriculture biologique** et favoriser l'intégration des **producteurs biologiques** dans les instances de l'eau du local au national.
- Mobiliser les outils de planification territoriale** : PLU, SCoT, TVB, Agenda 21, PCET, SAGE etc. pour développer des actions transversales (débouchés, foncier...)
- Mobiliser les outils réglementaires** et incitatifs existants ou trouver des solutions de coopérations innovantes avec les agriculteurs en faveur du « zéro phyto ».
- Mettre en valeur les résultats** économiques, techniques et environnementaux des fermes biologiques et leur impact sur un développement territorial durable.

Pour aller plus loin : consultez les fiches propositionnelles sur [www.fnab.org](http://www.fnab.org)

### ZOOM SUR

#### L'accompagnement du désherbage alterné en Bretagne

Créé par le GAB-FRAB de Bretagne pour les producteurs conventionnels situés sur des bassins versants, Opti'maïs est un outil d'aide à la décision pour le désherbage alterné. Lauréat des Trophées de l'eau 2011 de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, il vise à **intégrer les techniques du désherbage mécanique dans les stratégies classiques de désherbage et in fine à limiter le recours aux pesticides sans impacter le rendement de la culture**. Les syndicats de Bassins versants permettent aux producteurs de tester la technique sur leurs parcelles, sur une surface limitée, par le financement d'une partie du coût du matériel, et par la prise en charge totale du conseil technique.

À ce jour, plus de 300 agriculteurs et animateurs de bassins versants de la région Bretagne ont suivi des formations. « En Ile-et-Vilaine, **26 % des producteurs engagés ont supprimé totalement le recours aux produits phytosanitaires** sur un quart des 219 parcelles concernées (760 ha). Cette expérience permet de former les agriculteurs aux techniques alternatives, de limiter l'utilisation de produits (et donc de limiter les risques de contamination) et multiplie la présence de matériel de désherbage mécanique sur le terrain pour le plus grand intérêt de la qualité de l'eau » souligne David Roy, technicien élevage à Agrobio 35.

Pour aller plus loin : [www.desherbagealterne.com](http://www.desherbagealterne.com)



### ZOOM SUR

#### Le diagnostic Performances et Protection de l'Eau pour simuler les impacts de l'activité agricole sur la qualité de l'eau, et les opportunités d'une conversion en agriculture biologique

Conçu par le GABNOR (Groupement des agriculteurs biologiques du Nord-Pas de Calais), ce diagnostic de conversion à l'agriculture biologique est **enrichi de critères environnementaux et permet un accompagnement en 4 étapes vers l'AB** :

- Évaluer les pratiques** en cours au regard de la protection de l'eau et identifier les objectifs d'amélioration souhaités par l'agriculteur
- Définir d'un projet d'amélioration** entre adoption de quelques solutions agronomiques issues de l'agriculture biologique et une certification AB
- Simuler les impacts du projet d'amélioration** sur les résultats technico-économiques de l'exploitation et sur la qualité de l'eau.
- Accompagner les agriculteurs** engagés dans le projet de conversion.

Outil phare mobilisé par le GABNOR dans le cadre de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau de Saint-Aubin Sars-Poterie (59) en combinaison avec un accompagnement plus global au changement de pratiques, il a donné des résultats significatifs sur le territoire : **la SAU AB est passée de 1% à 6% entre 2006 et 2012**. Cette initiative s'est par ailleurs étendue à l'ensemble du territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, qui a adopté en 2012 dans sa Charte l'objectif de 30 % de SAU biologique en 2022 et 90 % sur les aires de captage.

Pour aller plus loin : <http://www.gabnor.org/index.php/documentations/documentations-disponibles.html>

### PAROLE DE PRODUCTEUR



**Guillaume Riou**  
agriculteur récemment passé en bio sur une zone à enjeu eau

Après une installation hors cadre familial en 2002 sur une exploitation de 110 ha en système polyculture-élevage conventionnel, j'ai fait le choix d'une conversion à l'agriculture biologique en 2009. La prise de conscience progressive d'une perte d'autonomie technico-économique, le refus de la prescription chimique systématisée, le questionnement relatif à l'impact de mes pratiques sur ma santé et celle de mes concitoyens sont quelques unes des raisons qui ont motivé cette conversion.

Et puis, comment un paysan évoluant quotidiennement au plus proche des milieux naturels peut-il ne pas se préoccuper de la préservation des écosystèmes et des ressources aquatiques ?

Alors l'agriculture biologique m'est apparue comme une solution pour concilier tous ces paramètres. Une solution d'autant plus facile à mettre en œuvre, que j'ai pu contractualiser une MAEt « Conversion à l'Agriculture Biologique » avec la Région Poitou-Charentes, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Etat et l'Europe à travers le **programme Re-Sources**. Sur mon territoire, ce programme Re-Sources permet également un **accompagnement** par les animateurs du syndicat d'eau de la Courance le SMEPDEP, du CNRS de Chizé, **des techniciens de Biosèvres et d'Agrobio Poitou-Charentes**. Ces conseils sont indispensables pour appréhender un nouveau système agricole, faire aboutir une conversion à l'agriculture biologique puis renforcer ces nouvelles pratiques par l'animation de **groupes d'échange et d'expérimentation**. Depuis 2008, ce programme d'actions et la présence d'opérateurs économiques pleinement investis ont permis de faire passer la SAU en AB de 1% à plus de 9%.

Je suis aujourd'hui très fier et heureux d'exercer mon noble métier d'agrobiologiste responsable et préservateur de ressources naturelles.



## Un groupe de travail national sur l'eau et un réseau de sites pilotes

La FNAB anime ces dispositifs depuis 2007 pour accompagner les acteurs territoriaux et promouvoir l'agriculture biologique sur les zones à enjeu eau.

### UNE DÉMARCHÉ MULTI-PARTENARIALE



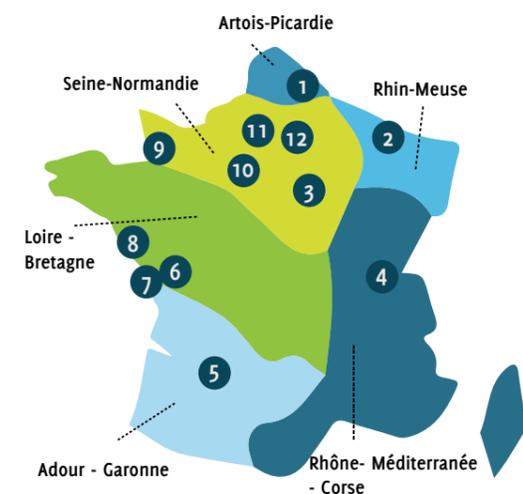
### DES OUTILS CRÉÉS POUR ACCOMPAGNER DES ACTIONS DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Guide méthodologique, fiches thématiques, plaquettes d'information, etc.  
Disponibles sur [www.fnab.org](http://www.fnab.org)

### UN RÉSEAU DE 12 SITES PILOTES EAU ET BIO

Les sites pilotes sont des territoires à enjeu « eau potable » où l'origine des pollutions est majoritairement agricole, et qui ont initié des actions de développement de l'agriculture biologique.

Sur plusieurs sites pilotes, les objectifs du Grenelle de l'environnement (6 % de SAU biologique en 2012) sont aujourd'hui atteints grâce à une combinaison d'outils et de leviers activés dans une démarche de cohérence des politiques publiques territoriales autour de l'eau et l'agriculture biologique (foncier, aides incitatives, animation, soutien aux débouchés, etc.)



1. Parc naturel régional de l'Avesnois (59)
2. Bassin versant du Rupt de Mad (54-55)
3. AAC (Aire d'Alimentation de Captage) d'Eau de Paris (10-89)
4. AAC de la Ville de Lons-le-Saunier (39)
5. Bassin versant de la Gardonnette (24)
6. AAC des Plaines et Vallées de Niort (79)
7. AAC de la Ville de la Rochelle (17)
8. Bassin versant de La Bultière (85)
9. Bassin versant de la zone de collecte de Stonyfield (14)
10. AAC de Flins-Aubergenville (78)
11. Communauté de Communes du Plateau Picard (60)
12. Communauté de Communes de la région de Château Thierry (02)

## Lexique

AAC : Aire d'alimentation de captage	FNAB : Fédération nationale d'agriculture biologique	PCET : Plan climat-énergie territorial
AB : Agriculture biologique	GAB : Groupement d'agriculture biologique	PLU : Plan local d'urbanisme
AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne	GES : Gaz à effet de serre	PPR : Périmètre de protection rapproché
CASE : Communauté d'agglomération Seine-Eure	GRAB : Groupement régional d'agriculture biologique	Safer : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
CER : Centre d'économie rurale	INRA : Institut national de la recherche agronomique	SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
CGDD : Commissariat général au développement durable	INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques	SAU : Surface agricole utile
CNRS : Centre national de la recherche scientifique	MAE : Mesure agro-environnementale	SCoT : Schéma de cohérence territoriale
DCE : Directive cadre sur l'eau	MAEt : Mesure agro-environnementale territorialisée	SMEPDEP : Syndicat mixte d'études de production et de distribution d'eau potable
DGS : Direction générale de la santé	PAC : Politique agricole commune	TVB : Trame verte et bleue
DUP : Déclaration d'utilité publique		
FRAB : Fédération régionale d'agriculture biologique		

## Pour en savoir plus sur l'agriculture biologique



Actualités de la bio, publications, formations, ressources audio et vidéos pour se former et s'informer.

[www.fnab.org](http://www.fnab.org)



L'introduction de produits bio en restauration collective, démarche, accompagnement, expériences, témoignages, actualités et contacts.

[www.repasbio.org](http://www.repasbio.org)



Questions à se poser, étapes de la conversion et de l'installation, possibilités d'accompagnement, contacts utiles et témoignages

[www.conversionbio.org](http://www.conversionbio.org)



## Mentions légales

**Edition :** Ce document est édité par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique. Dernière mise à jour Mars 2013.

**Crédits photos :** Silo bio ouest, Bio d'Aquitaine, Nature Midi Pyrénées, Jacques Brie, GABB 32, Municipalité de Munich, Gabnor, photothèque européenne, Génération futures, Charente-Nature, FNAB

**Maquettage :** Compote de Com' [www.compote-de-com.com](http://www.compote-de-com.com)

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»





**FNAB**

*40, rue de Malte 75011 Paris*

*Tél : 01 43 38 38 69 – Fax : 01 43 38 39 70*